

## ANNEXE : **Les populations de blaireau en France et en Bourgogne**

En France, le Blaireau est présent dans tous les départements sauf en Corse. Il existe peu d'études afférentes à sa biologie et à la dynamique de l'espèce. Les données disponibles sont essentiellement locales et indiquent une dynamique positive des populations, notamment au travers de l'augmentation des collisions routières (C. Herbillon, 2006<sup>1</sup>).

Jusqu'en 2007, on estimait à environ 150 000 blaireaux la population Française. Une étude de la Fédération Nationale des Chasseurs (F.N.C.) cette année là montre que ce chiffre est probablement sous-estimé. En effet, sur une base très prudente quant à l'extrapolation effectuée, ce sont plus de 140 000 blaireaux qui seraient présents sur seulement 40 départements enquêtés. La population nationale est donc de facto plus importante.

En Bourgogne, une étude sur 3 ans, publiée en 1999 et validée par l'Université de Bourgogne, mettait déjà en évidence une présence importante de l'espèce sur la Région. Ce travail a porté sur 1 623 communes, a mobilisé 2 666 personnes et représente un territoire enquêté de plus de 1 150 000 hectares. A l'image de l'étude conduite par la FNC, seul le réseau des chasseurs peut mener des enquêtes d'une telle envergure, qui ne peuvent être comparées à des études conduites à des échelles très inférieures. Ainsi le blaireau est présent sur plus de 4 communes sur 5, soit une présence quasi systématique.

En Saône et Loire, la dernière enquête (2007) a échantillonné 59 communes sur le département et a permis de comptabiliser 599 terriers habités (11 terriers habités, en moyenne, par commune enquêtée). En moyenne chaque terrier héberge 3 à 4 blaireaux.

Le blaireau ne figure sur aucune liste d'espèces menacées ou à statut défavorable au niveau communautaire (ni règlement, ni directive) et était encore considéré comme « nuisible » au Danemark et en Autriche en 2006 (C. HERBILLON op.cit).

---

<sup>1</sup> C. HERBILLON (2006). Le blaireau européen : biologie, statut juridique et problématique actuelle. Commission du CNPN du 20 juin 2006